



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 avril 2026

Nombre de membres composant le Conseil municipal	
En exercice	35
Présents à la séance	32
Représentés	3
Excusés	0
Absents	0

L'an deux mil vingt six, le 9 avril à 20h00,

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Sophie PASCAL-LERICQ, Maire.

ayant réuni la majorité des suffrages est désigné(e) pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il/elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

**Délibération
2026DEL35**

Désignation des délégué.e.s du Conseil municipal au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Société d'Aménagement et de Développement des villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94)

MEMBRES PRESENTS:

Sophie PASCAL-LERICQ, **Maire**

Ludovic SOT, Ulysse LESAFRE, François LOSCHEIDER, Sandrine PADOIS, Baptiste RIO , Brice TABELING, Constance BLANCHARD, Karim BAOUZ, Bénédicte CARCONE , Anaïta DAVID, Thomas GIRY , Gaëlle LELOUP , **Adjoint(e)s**

Léa NGO , Séverine CLICHE , Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Mehdi MIHOUBI, Erwann CALVEZ, Carine DELAHAIE, Hourya BEN AZOUZ KONATE , Lucas TRIGON , Latifa MALKI , Cyril PASTEAU, Maud BOYER , Nadia BENAOUA , Denis BOITIER , Alain BREUILLER , Marie-Eve CHARDON , Guina DA SILVA , Olivier de SAINT POL, Dominique LAGUNE , **Conseiller(e)s**

MEMBRES REPRESENTES :

Monsieur GODFERT Hugo	Par Monsieur CALVEZ Erwann
Madame LEGHIMA BOUKHTOUCHE Timila	Par Monsieur GIRY Thomas
Monsieur TAILLANDIER Thibault	Par Madame BLANCHARD Constance

MEMBRES EXCUSES:

MEMBRES ABSENTS:



Pour le Maire et par délégation
Samy LOUMI
Responsable du Secrétariat Général
et des affaires juridiques

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 9 avril 2026
DELIBERATION N°2026DEL35

Objet : Désignation des délégué.e.s du Conseil municipal au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Société d'Aménagement et de Développement des villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94)

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1, L. 1524-5 relatifs aux Sociétés d'Économie Mixte Locales et R. 1524-3 et suivants relatifs à l'administration et au contrôle des Sociétés d'Économie Mixte Locales,

Vu le Code du commerce, notamment ses articles L. 225-19 et L. 225-70,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 1985 décidant de la participation de la Commune au capital de la Société d'Aménagement des Villes du Département du Val de Marne (SADEV 94),

Vu les statuts de la société d'économie mixte SADEV 94, approuvés le 12 juin 2003.

Vu la présentation en commission technique le 2 avril 2026,

Considérant que la part de capital détenue par la Commune lui permet de disposer d'un siège au Conseil d'Administration et d'un siège à l'Assemblée générale d'es actionnaires de ladite entreprise,

Vu la résolution du Conseil d'administration de SADEV 94 du 9 décembre 2004, décidant le versement d'une indemnité d'un montant de 150 € sous la forme d'un jeton de présence aux séances de ce Conseil d'administration,

Considérant la nécessité de fixer un montant annuel maximum d'indemnités perçues par le représentant de la Commune siégeant au Conseil d'administration de SADEV94,

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour , 4 abstentions (Mme Clotilde GALHIE-ERIPRET, M. Mehdi MIHOUBI, Mme Carine DELAHAIE, M. Lucas TRIGON), 6 ne prend pas part au vote (Mme Léa NGO , Mme Séverine CLICHE , M. Benoit-Joseph ONAMBELE, M. Erwann CALVEZ, M. Hugo GODFERTet Mme Hourya BENAZOUZ KONATE n'étant pas présente dans la salle au moment du vote)

Article 1^{er} : Désigne Madame Sophie PASCAL-LERICQ pour représenter la Commune d'Arcueil au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de SADEV 94, dont le siège social est situé 31 rue Anatole France - 94306 Vincennes.

Article 2 : Autorise Mme Sophie PASCAL-LERICQ à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée

par le Conseil d'Administration de la SADEV 94.

Article 3 : Autorise Mme Sophie PASCAL-LERICQ à percevoir de la société une indemnité de présence au Conseil d'administration, pour un montant annuel maximum de 600 (euros nets). Cette indemnité est prise en compte dans le calcul du plafond des rémunérations et indemnités que peut recevoir un élu local, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-20 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4 : La présente délibération sera notifiée à la SADEV 94.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet, Préfecture du Val-de-Marne,
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

Article 6 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 9 avril 2026

Le Maire



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL

Utilisateur : LOUMI Samy

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026DEL35
Objet :	Désignation des délégués au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	094-219400033-20260409-2026DEL35-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à juliette.hazard@mairie-arcueil.fr,catherine.laporte@mairie-arcueil.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Format	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 094-219400033-20260409-2026DEL35-DE-1-1_0.xml	text/xml	958 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026DEL35 désignation des délégués au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SADEV 94.pdf Nom métier : 99_DE-094-219400033-20260409-2026DEL35-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	344 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2026 à 11h40min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2026 à 11h40min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2026 à 11h40min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2026 à 11h41min17s	Reçu par le MI le 2026-04-17